

Réunion restreinte du 10 novembre 2021

P.V. n° 7

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. CHARBONNIER - REPENTIN.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 100 euros.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 2

Match n° 23397262 – Poule F – Ent. Boé Bon Encontre / C.A. Béglais du 30/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

Match n° 23397386 – Poule G – Aviron Bayonnais (2) / U.S. Lège Cap Ferret (2) du 24/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain.**

Match n° 23397394 – Poule G – Stade Montois (2) / Aviron Bayonnais (2) du 30/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 qui **donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure.**

REGIONAL 3

Match n° 23397917 – Poule D – F.C. Argentacois / E.S. DES Portugais de Brive du 23/10/2021

La commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges et Contentieux du 05/11/2021 qui **donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'E.S. des Portugais de Brive (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Argentacois (3 buts, 3 points).**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 12/11/2021 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.